

Aide aux investissements de transformation et/ou de commercialisation dans les exploitations agricoles

FEADER

Présentation du dispositif

- Cette aide soutient les exploitations agricoles réalisant des investissements permettant la transformation des produits agricoles au sein de l'exploitation et leur vente directe. Il s'agit de développer la valorisation des produits agricoles et de diversifier les activités des exploitations agricoles.
- La liste des équipements et investissements financés varie selon les régions.
- Cette aide est mobilisable dans les régions suivantes : Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, dont le montant varie selon les régions et les départements.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Registre agricole

Source et références légales

Sous-mesure 4.2 du Programme de Développement Rural.